

Réaliser des ordres de fabrication sous guidance - FORMM8

Code du module:	FORMM8
Unité capitalisable:	Produire des pièces compliquées à l'aide de machines-outils, et effectuer le montage des pièces produites (ENSP3)
Méthodes d'évaluations fixés:	3
Profession:	Mécanicien industriel et de maintenance
Diplôme / Certificat:	Diplôme d'aptitude professionnelle
Méthodes d'évaluation:	Evaluation continue des compétences

Grille d'évaluation du module en entreprise

1	<p>L'apprenti est capable de planifier les instruments de travail requis et de se les procurer de manière autonome en se référant à la méthode d'assemblage sélectionnée.</p> <p style="text-align: center;">Obligatoire</p>
<p>INDICATEURS</p> <ul style="list-style-type: none"> L'apprenti établit une liste de vérification des instruments de travail requis et il prépare son poste de travail. <p>SOCLES</p> <ul style="list-style-type: none"> L'apprenti disposait des principaux outils requis pour les travaux. 	

2

L'apprenti est capable de sécuriser l'espace de travail avec soin, en collaboration avec ses collaborateurs.

Sélective

INDICATEURS

- L'apprenti organise la sécurisation de l'espace de travail en collaboration avec ses collaborateurs, il veille à ses collaborateurs et il leur signale des dangers éventuels de manière respectueuse.

SOCLES

- Les travaux en groupe se sont déroulés comme prévu et les aspects en matière de sécurité et de protection de l'environnement ont été observés.

3

L'apprenti est capable de s'informer au sujet des travaux hydrauliques à effectuer dans la pratique en étudiant les documents techniques en profondeur et en sélectionnant les informations requises.

Sélective

INDICATEURS

- L'apprenti se sert des documents disponibles et il rédige les protocoles de mesure requis.

SOCLES

- Les valeurs indiquées correspondaient à 60% aux valeurs calculées et mesurées.

4

L'apprenti est capable d'interpréter correctement les consignes en matière de sécurité et de protection de l'environnement des travaux de montage à effectuer et de définir les mesures requises après concertation avec ses collègues.

Obligatoire

INDICATEURS

- L'apprenti applique les consignes de rigueur en matière de sécurité et de protection de l'environnement après concertation avec ses collègues en vue des travaux de montage à effectuer.

SOCLES

- L'apprenti a appliqué les mesures de sécurité et de protection de l'environnement.

5

L'apprenti est capable de définir les étapes de travail requises dans le bon ordre.

Sélective

INDICATEURS

- L'apprenti planifie et documente les étapes de travail requises de manière autonome.

SOCLES

- L'apprenti a effectué les travaux demandés sans commettre d'erreur grossière et en suivant les étapes de travail indiquées.

6

L'apprenti assume des responsabilités sur le plan de la planification et de l'utilisation réglementaire des instruments de travail.

Sélective

INDICATEURS

- L'apprenti utilise les instruments de travail disponibles de manière responsable.

SOCLES

- Les instruments utilisés n'ont pas subi de détérioration et ils étaient rangés à l'endroit indiqué, une fois les travaux effectués.

7

L'apprenti est capable d'établir un portfolio documentant les progrès d'apprentissage de manière apparente.

Obligatoire

INDICATEURS

- L'apprenti consigne quotidiennement par écrit ses activités professionnelles et scolaires sous forme de notes. (Template1)
- L'apprenti établit trois rapports d'activités répartis équitablement au cours du semestre et consacrés à des activités professionnelles spécifiques pour lesquelles il a opté. (Template2)

SOCLES

- L'apprenti a établi des rapports hebdomadaires et il les a produits dans le respect des délais sous forme de documents cohérents, structurés par ordre chronologique.
- L'apprenti a établi les trois rapports d'activités de manière structurée.
- Les rapports décrivaient l'activité précise de l'apprenti de manière cohérente et l'apprenti les a produits dans le respect des délais convenus avec le formateur.